

# VILLE A VILLE...

## Surveillance mensuelle des températures dans les installations d'eau chaude sanitaire

---

### QUESTION INITIALE :

**« Bonjour, je suis chargé de mission « légionelles » à la Mission Santé Publique de la Ville de Nantes depuis début mars, avec pour but de mettre en place les mesures préventives et/ou curatives nécessaires dans l'ensemble des équipements municipaux. L'arrêté du 1er février 2010 sur ce sujet, prévoit la surveillance mensuelle des températures dans les installations d'eau chaude sanitaire.**

**• Quels types de thermomètres avez-vous acheté ou envisagé d'acheter à cet effet?**

- **thermomètre de contact à aiguille?**
- **thermomètre plongeur à mercure ou à alcool?**
- **thermomètre à infrarouge?**
- **thermomètre alimentaire à sonde ?**
- **enregistreur automatique à sonde ?**

**• Quels ont été vos critères dans le choix que vous avez ou que vous envisagez de faire? »**

*François DUMOULIN, Chargé de Mission « Légionelle », Mission Santé Publique de la Ville de Nantes*

---

### REPONSES DES VILLES DU RESEAU

#### TOULOUSE

---

« Le DEA mets en place 2 systèmes suivant la configuration ci-dessous :

Sur les sites équipés de télégestion, nous rajoutons les sondes de température suivant les besoins et remontons et stockons les données sur notre serveur;

Sur les sites non équipés de télégestion (ou si la première configuration est plus coûteuse), nous installons le matériel KIMO ou équivalent.

Dans les deux cas, le DRP a en charge cette opération. »

*Sébastien GAU, Ville de Toulouse*

## **GRENOBLE**

---

« La Direction Santé Publique et Environnementale de la Ville de Grenoble ne gère qu'un établissement recevant du public avec douches, les Douches municipales.

D'une manière générale, l'exploitation des installations d'eaux chaude sanitaire (ECS) est faite par le service Énergie de la Ville, c'est lui qui met en pratique les exigences de l'arrêté du 1er février 2010. C'est donc lui qui pourra répondre à ce questionnaire (merci à Franck MABILON de le faire en me mettant en copie de sa réponse).

Pour ce qui est des Douches municipales, le choix d'un thermomètre alimentaire électronique à sonde a été fait : plus précis, fiable (possibilité d'étalonnage), avec prise de la température aux points d'usage dans un gobelet alimenté par la pomme de douche. Les thermomètres plongeurs à gallium ou alcool sont fragiles, ceux de contact difficilement étalonnables et ne donnant que la température en surface, de même que ceux à IR qui paraissent surtout utiles pour un diagnostic en cas de problème. »

*Alain BISSEY, ingénieur sanitaire, Service Hygiène Salubrité Environnement, Ville de Grenoble*

RFVS de l'OMS - EHESP Dept SHSC - Avenue du Pr Léon Bernard - 35043 RENNES

Telephone: 02 99 02 29 64 / 02 99 02 26 06

Courriel : [secretariat@villes-sante.com](mailto:secretariat@villes-sante.com)

Site web: [www.villes-sante.com](http://www.villes-sante.com)